



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 2021**

Le Conseil d'Administration du Lycée La Viste s'est réuni en séance ordinaire le 31 MARS 2021

- Membres inscrits : 23
- Membres présents 14
- Membres excusés : 0
- Membres absents 9

Président de séance	TRAMONI NICOLAS	Proviseur
Secrétaire de séance	TEODORI CORINE	Gestionnaire



**ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du 31 MARS 2021 N° 4

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Approbation du compte rendu du CA du 16 MARS 2021	1		4
2	Compte financier – Affectation du résultat	3		4 5 6
TOTAL nombre de pages :		6	Annexes : page	

Marseille le, 1^{ER} Avril 2021

 N. TRAMONI Le Chef de l'établissement Signature du Président de séance 30 Traversée Bonnot 13155 MARSEILLE Lycée des Métiers La Viste 	Signature du secrétaire de séance 
Transmission à Monsieur le Recteur	



Chapitre : 1

Nature : Approbation du précédent procès verbal

Monsieur le Proviseur demande l'approbation du procès verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

Vote : Pour : **UNANIMITE** Contre

Le procès verbal du CA du 16 mars 2021 es adopté à l'unanimité

Chapitre : 2

Nature : COMPTE FINANCIER – AFFECTATION DU RESULTAT

M. Charpeaud, agent comptable du Lycée, présente les objectifs du compte financier. Il explique que ce document permet de rendre compte de l'exécution du budget pour l'exercice 2020. Le rapport de l'ordonnateur explique la différence entre le prévisionnels (budget) et la réalisation. Le rapport de l'agent comptable analyse la situation financière et explique le résultat.

Mme Teodori, adjoint gestionnaire, présente l'exécution en donnant des explications pour chaque service.

- **AP : activités pédagogiques :**

Mme Teodori rappelle que le contexte sanitaire a influencé les dépenses de ce service. L'enseignement professionnel à utilisé 92% de son budget contre 75% pour l'enseignement général.

Ce sont surtout les projets pédagogiques qui n'ont pu être réalisés. Les crédits d'état (PAPET programme 141) ont été peu dépensés. Il en est de même pour les subventions INES 2019/2020 de la Région, le délai de réalisation a été repoussé pour permettre leur utilisation.

- **VE : Vie de l'élève :**

Il retrace les sommes payées pour les salaires des AED, le traitement des payes est effectué par le Lycée Saint Exupéry, établissement mutualisateur.

C'est un service très important pour le lycée car c'est celui des aides que nous pouvons apporter à nos élèves.



Cette année nous avons moins d'élèves boursiers car il y a eu des difficultés au mois de juin dernier pour la constitution des dossiers de bourses. Inévitablement, il y a plus d'élèves en demande d'aide.

Les crédits d'état (PAPET programme 230) alimentent le fonds social cantine et le fonds social collégien. Ils nous permettent de prendre en charge des factures de demi-pension et des cartes de transport, mais aussi des fournitures scolaires. Les dossiers sont instruits par Mme Rebelo, assistante sociale du Lycée, et présentés en commission de fonds social.

Pour les factures de demi-pension, une aide est aussi apportée par la Région avec un fonds social régional de restauration, ainsi que l'attribution d'un montant de 30 € par trimestre pour les élèves boursiers (subvention Tarification Sociale Boursier).

- **ALO : Administration et logistique :**

Ce service est celui que regroupe toutes les dépenses qui permettent de faire fonctionner l'établissement.

Cette année, il est excédentaire de 2322.56 €.

- **SRH : Service de Restauration et d'hébergement :**

Avec peu de demi-pensionnaires (124 à la rentrée de septembre), ce service qui doit s'auto financer, parvient à s'équilibrer grâce aux recettes des repas des commensaux et des stagiaires du GRETA. Notre objectif n'est pas de faire du bénéfice, mais de rester positif en assurant une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour des élèves dont les conditions de vie sont souvent difficiles.

Un résultat positif de 5376.25 € s'explique par plusieurs facteurs :

- Un montant d'extourne en 2019 surévalué
- Une demande auprès du chef de cuisine pour réduire les coûts afin d'éviter de terminer l'année en négatif
- Un chef de cuisine qui a négocié des prix auprès des fournisseurs et qui utilise au mieux la cellule de refroidissement en évitant le gaspillage.

- **SBN : Bourses :**

Nous avons beaucoup d'élèves boursiers. 378 en septembre 2020 contre 434 l'année précédente. Les difficultés de constitution des dossiers expliquent cette baisse. Mais des rattrapages ont été faits au 2^{ème} trimestre. Le montant des bourses du 1^{er} trimestre s'élève à 111 624.54 €, avec une majorité de boursiers aux taux les plus élevés (5 et 6). Cela indique une grande précarité.

- **OPC : Opérations en capital :**

Ce service retrace les achats immobilisables. Cette année, il s'agit de l'installation d'un distributeur de plateaux au self du restaurant scolaire, et le remplacement de la ligne de self. Ces deux investissements ont été financés en totalité par le Région.

M. Charpeaud présente le résultat.

Il souligne que le 1^{er} poste en dépenses et recettes est celui du service des bourses du fait du nombre important de nos bourses.

Et se réjouit que dans ce contexte épidémique, le résultat de l'exercice soit bon.

Il explique certains indicateurs :

- ✓ La CAF (capacité d'auto financement) ou l'IAF (insuffisance d'auto financement) sert à mesurer l'impact de la situation budgétaire sur la trésorerie. Cette année le résultat est positif de 7560.81 €.
- ✓ Les amortissements : En 2020 tous les investissements ont été financés par la Région.
- ✓ La trésorerie est au plus haut niveau depuis 2014 du fait des avances de subventions telles que la subvention d'investissement accordée par le Région.
- ✓ Le taux de non recouvrement de 21.43% s'explique par les facturations qui ont été faites tardivement en décembre, et qui n'avaient pas eu le temps d'être recouvrées avant les vacances de Noël.

<u>Vote :</u> Pour : 14 Contre Abstention
--

Le compte financier est adopté à l'unanimité

<u>Vote :</u> Pour : 14 Contre Abstention
--

L'affectation du résultat sur le compte de réserves pour un montant de 7560.81€ est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 19h15.